

À Marsannay-la-Côte, le 22 juin 2021

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 28 JUIN 2021 À 19 H 30

Considérant :

- les dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 relatives à la tenue des réunions des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- le décret n° 2021-724 du 7 juin 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- la délibération du conseil municipal n° 202043 du 21 septembre 2020 portant changement temporaire du lieu de réunion du conseil municipal pour des raisons de sécurité face à l'épidémie de Covid-19.

Le conseil municipal se réunira :

le lundi 28 juin 2021 à 19 h 30
à la salle Jean Pathie de la maison de Marsannay.

Pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, cette réunion se tiendra **en public** sans que ce dernier ne puisse excéder **15 personnes**. Toutes les personnes présentes devront respecter la distanciation physique et porter obligatoirement un masque.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal complet de la séance du conseil municipal du 25 mai 2021.

Informations relatives à l'exercice de la délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT).

Désignation d'un(e) ou de deux secrétaires de séance

PÔLE « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

1. Adoption du pacte de gouvernance métropolitain

PÔLE « RESSOURCES HUMAINES »

2. Remboursement du coût d'une formation à un agent

PÔLE « TECHNIQUE »

3. Coupes de la forêt communale - Affouages 2021-2022

4. Espace « sans tabac » - Convention avec le Comité départemental de la Ligue de lutte contre le cancer

PÔLE « CULTURE »

5. Festival « Coup de Contes » - convention de partenariat avec le Département de la Côte d'Or

6. Festival « Musique au Chambertin 2021 » - convention avec l'Association « Les amis de Musique au Chambertin »

QUESTIONS DIVERSES

7. ...

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,


Jean-Michel VERPILLOT